

Demande d'aide financière mensuelle : Année académique 2025-2026

Tout étudiant qui rencontre des difficultés pour financer ses études peut déposer un dossier de demande d'aide. L'assistante sociale du Département concerné étudiera la situation sur base des critères d'octroi fixés par le Conseil social. Pour la rencontrer prends rendez-vous via ce lien :

<https://www.heh.be/service-social>

- ⇒ La demande peut être introduite n'importe quand entre le 16 août 2024 et le 15 juin 2025
- ⇒ L'aide est accordée pour des périodes qui varient en fonction de la date de dépôt de ton dossier
 - Pour 3 mois, d'octobre à décembre
 - Pour 4 mois de janvier à avril (si tu as demandé un renouvellement)
 - Pour 4 mois de mai à août (si tu as demandé un renouvellement)

L'aide accordée doit être **renouvelée deux fois à la demande de l'étudiant qui doit reprendre un rendez-vous avec l'assistante sociale en fin décembre ou début janvier et en mars ou en avril** pour le dernier renouvellement.

La demande doit être réintroduite complètement l'année suivante.

- ⇒ Le paiement de l'aide se fait mensuellement : **à la fin du mois pour le suivant. Le mois de janvier n'est JAMAIS payé en décembre** mais au retour des vacances d'hiver (il faut être patient car de nombreux paiements doivent être encodés). Le mois d'août est payé en fin juillet. Il n'y a pas d'aide en septembre. **Il faut parfois plus 2 semaines après l'étude de ton dossier, et sa transmission à la comptable, pour recevoir l'argent sur ton compte (davantage de temps si tu fais ta demande avant des congés).**
- ⇒ En début d'année académique, le traitement des dossiers et des paiements peut prendre jusqu'à 5 semaines.
- ⇒ Si tu ne reçois pas l'argent dans le mois qui suit la **décision**, tu dois en avertir l'assistante sociale sans tarder mais **vérifie toujours tes extraits de compte avant**. Dans la communication du virement tu peux vérifier le mois pour lequel l'aide est accordée (par exemple 12/2024 pour le paiement de décembre).
- ⇒ Si ton dossier est accepté, tu peux **demande par mail, une fois par mois**, à l'assistante sociale, de charger **45 €** sur ta carte étudiant afin de te restaurer à la cafétéria. **Il ne doit pas y avoir plus de 10 € dessus au moment de ta demande.**
- ⇒ Lors de chaque demande d'aide mensuelle, tu recevras un chèque Colruyt d'une valeur de 25 € ainsi qu'un ticket pour une séance de cinéma chez Imagix.
- ⇒ **Lors de la première demande tu recevras en plus de l'aide mensuelle, un forfait matériel scolaire de 50 € (100 € pour les étudiants inscrits en section 1, 2 ou 3)**
- ⇒ Avant de t'accorder l'aide, l'assistante sociale s'assurera que tu as fait appel à tous les autres moyens officiels possibles : allocations familiales, bourse d'études auprès du SAE (du CROUS pour les français), RIS auprès du CPAS, (RSA, APL, pour les français), pension alimentaire, aide des parents, éventuellement allocations de chômage...
- ⇒ **Il est important que tu remplisses toutes les rubriques du dossier de demande et que tu fournisses les documents demandés sans quoi ton dossier ne pourra pas être étudié.** Tout changement de situation en cours d'intervention doit être déclaré au plus vite.
- ⇒ **Un changement de compte bancaire est possible en cours d'année mais doit être signalé au plus vite. Ne PAS clôturer un compte bancaire si une demande d'aide est déjà accordée. L'argent arrivera sur l'ancien compte, à toi de prendre tes précautions en laissant le compte ouvert pendant au moins 4 mois.**
- ⇒ Ta présence régulière aux cours est nécessaire. L'aide peut être suspendue ou remboursable si tu ne te consacres pas suffisamment à tes études.
- ⇒ Toute information erronée, cachée ou non communiquée est susceptible de suspendre l'aide accordée et/ou de la rendre exigible. L'assistante sociale se donne le droit de vérification.

I M P O R T A N T

Ton dossier est à compléter consciencieusement, à signer et à remettre en mains propres à l'assistante sociale de ton Département lors d'un entretien individuel et confidentiel.

Like la page Facebook du service social pour obtenir des infos intéressantes (jobs) et des rappels pour les démarches à effectuer **HEH.be - Service social | Facebook**

Tournai : sophie.smet@heh.be - Mons : lena.barral@heh.be